

Nombre de membres

en exercice: 9

Présents : 9

Votants: 9

Séance du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoquée le 28 février 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Camille FELLER, Nicolas MEZZASALMA, Stéphane BELVAL, Elsa BELLU, Sylvie BITTERLIN, Céline DROUIN, Laurent JOYCE, Jean PEMEANT, Stéphane SABATIER

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Nicolas MEZZASALMA

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL - DE 2023 007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FELLER Camille délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par FELLER Camille après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		157 145.45		10 974.64		168 120.09
Opérations exercice	523 010.02	570 251.61	107 162.47	186 912.26	630 172.49	757 163.87
Total	523 010.02	727 397.06	107 162.47	197 886.90	630 172.49	925 283.96
Résultat de clôture		204 387.04		90 724.43		295 111.47
Restes à réaliser	656 805.42	440 542.11			656 805.42	440 542.11
Total cumulé	656 805.42	644 929.15		90 724.43	656 805.42	735 653.58
Résultat définitif	11 876.27			90 724.43		78 848.16

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL - DE 2023 008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FELLER Camille

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - DE 2023 009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FELLER Camille délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par FELLER Camille après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		8 374.03		36 826.56		45 200.59
Opérations exercice	22 220.88	48 171.28	36 126.07	42 040.39	58 346.95	90 211.67
Total	22 220.88	56 545.31	36 126.07	78 866.95	58 346.95	135 412.26
Résultat de clôture		34 324.43		42 740.88		77 065.31
Restes à réaliser	30 956.34				30 956.34	
Total cumulé	30 956.34	34 324.43		42 740.88	30 956.34	77 065.31
Résultat définitif		3 368.09		42 740.88		46 108.97

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - DE 2023 010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FELLER Camille

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: DESIGNATION BUREAU ETUDE REHABILITATION STATION EPURATION - DE 2023 011

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation de station d'épuration qui a fait l'objet d'une consultation pour le recrutement d'un maître d'oeuvre.

Deux bureaux d'étude ont répondu à la consultation et IT04 qui accompagne la commune dans ce projet a effectué l'analyse des offres.

- SOCIETE INGESURF de Lattes (34),
- CHLEAUE de Sisteron (04).

Les travaux de la commission d'appel d'offre ont retenu le bureau d'étude INGESURF de Lattes (34).

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du Maire, vu les documents présentés, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de retenir le bureau d'étude INGESURF de Lattes (34) pour assurer la maîtrise d'oeuvre du projet de réhabilitation de la station d'épuration avec un taux de rémunération de 9 %,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Objet: DESIGNATION ENTREPRISES ET ARCHITECTES - TRAVAUX SAUVEGARDE GLOBALE DU VIEUX MONTLAUX - DE 2023 012

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de sauvegarde globale du site du Vieux Montlaux qui a fait l'objet d'une consultation sous forme de MAPA pour les travaux sur une plateforme dématérialisée sur la plateforme "achat public.com" composée de deux lots

Les travaux ont fait l'objet de 9 dépôts de candidatures et la commission d'appel d'offre a retenu une entreprise pour chacun des lots suivants :

Lot 1 Maçonnerie / Serrurerie : SCOOP AMAK,

Lot 2 Clayonnage bois sur structure et métal existante : ATP

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du Maire, vu les documents présentés, après délibération, à l'unanimité :

DESIGNE le cabinet d'architecte ARCHIGEM et BET Structure pour la partie maîtrise d'oeuvre,

DESIGNE la SCOOP AMAK à Roquevaire pour le lot 1 pour un montant de 199 890,00 € Hors Taxes,

DESIGNE l'entreprise ATP Environnement de Villeneuve pour le lot 2 pour un montant de 9 272,00 € Hors Taxes,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Madame le Maire
Camille FELLER

Le secrétaire
Nicolas MEZZASALMA

